

ICASA, Dakar, Sénégal – 7 décembre 2008
Satellite de la plateforme Elsa

Pénalisation de la transmission :
**La réponse au VIH/sida n'est
pas juridique**



PAULINE LONDEIX – ACT UP-PARIS, France
Responsable du Plaidoyer International

Introduction

En France, en 2008, il n'existe pas de loi condamnant spécifiquement la pénalisation de la transmission du VIH/sida.

Cependant, une jurisprudence permet de condamner pour « empoisonnement », à des peines de prison, des personnes accusées d'avoir contaminé leur partenaire.

En France, les plaintes, les procès et les condamnations se multiplient, et les conséquences pourraient s'avérer dramatiques d'un point de vue sanitaire, et renforcer encore la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH/sida.

PAULINE LONDEIX – ACT UP-PARIS, France
ICASA – 3-7 décembre 2008, Dakar, Sénégal

Les procès et la jurisprudence en France

Évolution de la législation

1991 : Réforme du code pénal :

- Amendement adopté par la Sénat qui classe la transmission du VIH comme une infraction passible de 3 ans de prison et d'une amende
- Pression associative pousse à sa suppression par l'Assemblée Nationale

PAULINE LONDEIX – ACT UP-PARIS, France
ICASA – 3-7 décembre 2008, Dakar, Sénégal

Les procès et la jurisprudence en France

2005, le débat est relancé

- Le 4 janvier 2005, la cour d'appel de Colmar condamne, le débat est relancé.
 - Christophe Morat est condamné à 6 ans de prison pour « administration d'une substance nuisible de nature à entraîner une infirmité permanente »

PAULINE LONDEIX – ACT UP-PARIS, France
ICASA – 3-7 décembre 2008, Dakar, Sénégal

Les procès et la jurisprudence en France

Conséquences :

- Désormais, même s'il y a une plainte pour
« tentative d'homicide volontaire et mise en danger de la vie d'autrui »,

Les juges retiennent « administration d'une substance nuisible de
nature à entraîner une infirmité permanente » car l'intention de tuer
n'est pas avérée

- Cela entérine donc le fait qu'on peut porter plainte et que la plainte
sera suivie, même si la "plainte pour homicide" sera requalifiée
« d'administration » et « intention de tuer » par « volonté de tuer »..

PAULINE LONDEIX – ACT UP-PARIS, France
ICASA – 3-7 décembre 2008, Dakar, Sénégal

Les procès et la jurisprudence en France

Procès en France :

- Depuis 2005 : 8 personnes ont été condamnées.
 - La personne condamnée au procès de Colmar, en 2005, a été condamnée à 7 ans de prison ferme.
 - La première femme condamnée l'a été en 2006, par le tribunal de Nanterre, à 2 ans de prison, dont 14 mois avec sursis.
- Pour la première fois, un procès s'est ouvert à Orléans, en assises, alors que jusqu'ici, ils avaient eu lieu en correctionnel.

PAULINE LONDEIX – ACT UP-PARIS, France
ICASA – 3-7 décembre 2008, Dakar, Sénégal

Prises de position politiques

Août 2008 :

- Engagement de Nicolas Sarkozy contre la pénalisation de la transmission du VIH/sida dans un discours à la conférence de Mexico

Aujourd'hui :

- Plus généralement : peu de prises de décisions politiques fermes contre la pénalisation, malgré les recommandations défavorables rendues par le Conseil National du Sida (CNS)

PAULINE LONDEIX – ACT UP-PARIS, France
ICASA – 3-7 décembre 2008, Dakar, Sénégal

La réponse au sida n'est pas juridique

Pourquoi des procès ?

A) Pour reconnaître un statut spécifique pour les « victimes » ?

- Cela pose problème car créait une hiérarchie entre « les victimes » qui auraient été contaminées « injustement » par rapport aux autres qui « l'auraient mérité ».
- En France, la majorité des contaminations interviennent alors que le partenaire « qui contamine » ignore être infecté.

B) Pour inciter par la répression à une meilleure prévention et responsabilité ?

C) Pour des raisons financières ? Car sida = préjudice?

PAULINE LONDEIX – ACT UP-PARIS, France
ICASA – 3-7 décembre 2008, Dakar, Sénégal

La réponse au sida n'est pas juridique

Sida et prison :

- Des conditions de vie incompatibles avec la maladie.
- Un accès aux soins déficient.
- La suspension de peine remise en cause.

PAULINE LONDEIX – ACT UP-PARIS, France
ICASA – 3-7 décembre 2008, Dakar, Sénégal

La réponse au sida n'est pas juridique

Les conséquences de la pénalisation de la transmission

- N'incite pas les individus au dépistage, au contraire.
- Renforce la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH/sida et renforce les images accolées au VIH/sida.

PAULINE LONDEIX – ACT UP-PARIS, France
ICASA – 3-7 décembre 2008, Dakar, Sénégal

La réponse au sida n'est pas juridique

Ne pas remettre en cause la responsabilité partagée : s'en donner les moyens :

- Les campagnes de prévention doivent insister sur l'importance du dépistage de connaître son statut sérologique, et non à l'ignorer par crainte d'être poursuivies.
- Des campagnes de prévention doivent être mises en place, et poser les questions de la fidélité / de l'infidélité.
- Lutter contre la stigmatisation du VIH/sida et les discriminations liées au statut sérologique.

PAULINE LONDEIX – ACT UP-PARIS, France
ICASA – 3-7 décembre 2008, Dakar, Sénégal

La réponse au sida n'est pas juridique

Sida : Ni coupables, ni victimes

- Nous reconnaissons le droit à chaque personne de porter plainte, même si nous pensons que pour lutter contre le sida ce n'est pas la solution, ni une réponse au drame que représente une contamination.

Le sida est une maladie, pas une arme.

PAULINE LONDEIX – ACT UP-PARIS, France
ICASA – 3-7 décembre 2008, Dakar, Sénégal



PAULINE LONDEIX – ACT UP-PARIS, France
ICASA – 3-7 décembre 2008, Dakar, Sénégal

Les procès pour contamination par le VIH se développent.
La lutte contre le sida n'a pourtant rien à y gagner.
Il n'y a **ni coupable, ni victime** lors de la transmission du sida par voie sexuelle; il y a un virus qu'il faut combattre.
Dans une relation sexuelle, la responsabilité de la prévention est partagée: elle revient également à TOUTES les partenaires, quel que soit leur statut sérologique.
Criminatiser les séropos est contre-productif: cela renforcera encore la difficulté à dire sa séropositivité et incitera à ne pas se faire dépister.
Au contraire, il faut renforcer les campagnes de prévention et combattre les discriminations qui frappent les séropos.
On ne se protège pas du sida en mettant les séropos en prison.

**SIDA:
PREVENIR,
NE PAS
PUNIR**

NON À LA PÉNALISATION
DE LA TRANSMISSION DU VIH

**ACT UP
PARIS** JOURNÉE MONDIALE
DE LUTTE CONTRE LE SIDA
MANIFESTATION BASTILLE
LUNDI 1^{ER} DÉCEMBRE 18H30

Signez la pétition !
www.actupparis.org



PAULINE LONDEIX – ACT UP-PARIS, France
ICASA – 3-7 décembre 2008, Dakar, Sénégal

FUND THE GLOBAL FUND
to fight HIV/aids

